

DESCRIPTION DES BESOINS
Lot 4 – Sites administratifs et résidences Saint-Georges
Annexe 2.4 - CCP - BMA973_2026_01

La composition des sites est donnée à titre indicatif.
Il conviendra de préciser ces éléments ainsi que l'estimation de la surface lors de la visite préalable des sites.

La mesure des surfaces à entretenir doit-être effectuée par le candidat.
Le métrage des surfaces annoncé par les entreprises sera vérifié par l'administration.

En plus des fréquences de passage indiquées ci-dessous, 4 passages supplémentaires dans l'année déclenchés par la DGA/DIL en fonction de la vitesse de pousse sont à prévoir.

La sous-préfecture, 3 rue du Commandant Kodji à Saint-Georges

Superficie des espaces à entretenir :

Prestations	Fréquence
Entretien des espaces engazonnés : Tonte régulière de manière à maintenir une hauteur uniforme sur toute la surface. La coupe doit être régulière et franche. Ratissage, enlèvement et évacuation des déchets verts	1 fois par mois
Entretien des arbustes : Uniformiser la hauteur des arbustes, enlever, à chaque passage, les feuilles mortes, détritiques et autres déchets verts présents au pied des arbustes, enlèvement des nids de guêpes, mouches à feu et autres insectes. Entretenir les arbustes	1 fois par mois
Entretien des clôtures : retirer les lianes et toutes la végétation qui pousse sur les mûrs et clôtures autour du passage et portillon	1 fois par mois
Entretien des arbres : Assurer l'élagage régulier des arbres pouvant être dangereux Enlever régulièrement les feuilles mortes des palmiers et cocotiers	1 fois par trimestre
Entretien des espaces non plantés : Désherbage et nettoyage des allées piétonnes, voies de circulation et surfaces non plantées...	1 fois par mois

Superficie des espaces à entretenir :

Prestations	Fréquence
Entretien des espaces engazonnés : Tonte régulière de manière à maintenir une hauteur uniforme sur toute la surface. La coupe doit être régulière et franche. Ratissage, enlèvement et évacuation des déchets verts	1 fois par mois
Entretien des arbustes : Uniformiser la hauteur des arbustes, enlever, à chaque passage, les feuilles mortes, détritiques et autres déchets verts présents au pied des arbustes, enlèvement des nids de guêpes, mouches à feu et autres insectes. Entretien des arbustes	1 fois par mois
Entretien des clôtures : retirer les lianes et toutes la végétation qui pousse sur les murs et clôtures	1 fois par mois
Déchets divers : Les travaux comprennent, avant chaque passage, l'enlèvement des divers déchets (plastique, papiers, branchage) sur les surfaces concernées et l'enlèvement des déchets projetés. L'évacuation des déchets verts et l'enlèvement des détritiques sont obligatoires à chaque prestation.	1 fois par mois

Superficie des espaces à entretenir :

Prestations	Fréquence
Entretien des espaces engazonnés : Tonte régulière de manière à maintenir une hauteur uniforme sur toute la surface. La coupe doit être régulière et franche. Ratissage, enlèvement et évacuation des déchets verts	1 fois par mois
Entretien des arbustes : Uniformiser la hauteur des arbustes, enlever, à chaque passage, les feuilles mortes, détritiques et autres déchets verts présents au pied des arbustes, enlèvement des nids de guêpes, mouches à feu et autres insectes. Entretien des arbustes	1 fois par mois
Entretien des clôtures : retirer les lianes et toutes la végétation qui pousse sur les murs et clôtures	1 fois par mois
Entretien des arbres : Assurer l'élagage régulier des arbres pouvant être dangereux – ou gênant la circulation ou le stationnement	1 fois par trimestre